



PRÉFET DE LA CREUSE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Élections et de la
Réglementation

Arrêté n° 23-2017-09.15.001 en date du 15 SEP 2017
fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de JANAILLAT des 1^{er} et 8 octobre 2017

Le Préfet de la Creuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU le décès de Monsieur Yvon VINCENT, conseiller municipal ;

VU la démission en date du 22 juin 2017 de Madame Nathalie LÉHON, conseillère municipale ;

VU la démission en date du 26 juin 2017 de Madame Stéphanie LEDORMAND, conseillère municipale ;

VU les démissions en date du 3 juillet 2017, acceptées par Monsieur le Préfet de la Creuse le 6 juillet 2017, de Mesdames Monique GUÉRIN et Nicole BATOUX, de leur fonction d'adjointe au Maire ainsi que de leur mandat de conseillère municipale ;

VU la démission en date du 3 juillet 2017, acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 21 juillet 2017, de Monsieur Patrice FAURY, de ses mandats de 1^{er} adjoint au Maire et de conseiller municipal ;

VU la démission en date du 12 juillet 2017, acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 21 juillet 2017, de Monsieur Michel GAUCHI, en sa qualité de Maire ;

VU la démission en date du 12 juillet 2017 de Monsieur Jean-Marie AMÉAUME ;

VU l'arrêté n° 23-2017-07-27-004 en date du 27 juillet 2017 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de JANAILLAT ;

CONSIDERANT la candidature groupée déposée pour les 1^{er} et 2^e tours, à la préfecture de la Creuse, le mardi 12 septembre 2017 ;

SUR PROPOSITON DE M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 1^{er} octobre 2017 et, éventuellement, au deuxième tour le dimanche 8 octobre 2017, pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de JANAILLAT est annexée au présent arrêté.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le Maire par intérim de la commune de JANAILLAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet.

Fait à Guéret, le 15 SEP. 2017
Pour Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier MAUREL

**LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLÉMENTAIRE DE JANAILLAT
DES DIMANCHES 1^{er} et 8 OCTOBRE 2017**

- M. Frédéric BETOUX
- M. Claude HEMERY-DUFOUR
 - M. Patrick MARIE
 - M. Daniel MARTAUD
- Mme Corinne GIVERNAUD épouse MOREAU
 - M. Mathieu VILLARD
 - M. Michel VINCENT

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, le

15 SEP. 2017

**Pour Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

Olivier MAUREL